# Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.82. — TELEPHONE

## Conseil Municipal

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni hier vendredi à huit heures et demie du soir, sous la présidence du citoyen Lebas.

Trente-cinq conseillers étaient présents. Le citoyen Coupez s'était fait excuser.

Le procès-verbal de la séance du 28 mai est adopté.

Le maire donne lecture d'une lettre de remerciements de M. Jean Selle, au nom du Choral Nadaud, pour la magnifique réception qui a été faite par la municipalité aux orphéonistes victorieux.

Le compte rendu de l'emploi des dépenses imprévues des exercices 1911 et 1912 est approuvé.

Les procès-verbaux de réception définitive des travaux de peinture et de vitrerie de l'Hôtel de Ville et des travaux de la caserne des pompiers sont adoptés.

Faisant droit à la famille de M. Paul Fournier, professeur au Conservatoire national de musique, le Conseil accepte un don de 300 fr., produit d'une souscription faite parmi les amis du défunt, à charge par la Ville de décerner chaque année tantôt à la classe de clarinette, tantôt à la classe supérieure de solfège (garçons) un prix « Fournier ».

La réception définitive des travaux de classement et mis en état de viabilité du boulevard Industriel est approuvée.

### LES RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le rapport sur les théâtres et la saison 1912-13 que nous avons publié hier, est adopté. La somme de 22.000 francs représentant l'ensemble des subventions sera inscrite au budget supplémentaire.

QUAIS DU CANAL. — Les garde-corps des quais du canal sont en mauvais état. On décide de remplacer les barres rigides par des cables en fil de fer ce qui coûtera 750 francs pour les 153 mètres du quai de Calais.

De son côté le service de la Navigation installera cinq poupées scellées dans le couronnement des quais et destinées à amarrer les bateaux.

VOIRIE MUNICIPALE. — La situation à ce jour et les prévisions des travaux d'entretien des chaussées pavées, exécutées, en cours d'exécution ou restant à exécuter en 1912 sont approuvées. La dépense totale s'élève à 158.000 francs.

— L'état d'indication des travaux d'entretien des chaussées empierrées est également approuvé. Les chaussées des boulevards de Mulhouse, de Paris, de Douai, de Cambrai, Gambetta et avenue de la République seront goudronnées.

— Une somme de 270 francs est votée pour payer une parcelle de terrain située rue de Mons, cédée à la ville par M. Amand Lechien, pour exécution d'alignement.

— On décide de faire exécuter en régie aux frais de l'entrepreneur M. Doutrelong, rue Jean-de-Bologne à Douai, l'achèvement des travaux de mise en état de viabilité de la rue Lalande. L'arrêté municipal pris à ce sujet est approuvé.

Approuvé également un marché de gré à gré avec M. Waquier, entrepreneur, rue de Lannoy, pour la construction d'une chaussée pavée dans la rue Montgolfier, entre les rues Dupuy-de-Lôme et de la Potennerie.

— Un crédit de 2.700 francs est voté pour l'achèvement du pavage des rues de la Basse-Masure, Duflot, et d'Oran. La recette de 1810 francs 97 formant la part contributive des propriétaires est approuvée.

— Le devis et le cahier des charges d'adjudication dressés en vue de la fourniture du goudron et de l'huile lourde, nécessaires pour assurer l'entretien des chaussées empierrées en 1912, sont approuvés.

— Un contrat de gré à gré passé avec M. Salomon, directeur de l'agence « Le Rapid », qui s'engage à verser à la ville cent francs tous les six mois pour pouvoir afficher sur les pignons à leurs faisant face au boulevard de Paris, de la maison Dupuyeux, rue du Moulin, 4, et approuvé.

— Également approuvé l'état des recettes et dépenses pour réalisation partielle des alignements, rues du Moulin et de Lille.

— L'avis favorable, émis le 10 juin 1910, au projet de modification des alignements de la rue Neuve est renouvelé. Il en est de même pour le projet de modification et de fixation d'alignements avenue Linné.

— Sont approuvés sans modification le budget additionnel de 1912 et le budget primitif de 1913 des chemins vicinaux.

— Un marché de gré à gré passé avec MM. Arquembourg et Vaullier, de Paris, pour l'installation d'appareils de chauffage et de ventilation dans les bureaux de la direction du Service des Eaux, est approuvé et un crédit de 5000 francs est voté à cet effet.

— Un marché de gré à gré, passé avec M. Victor Lamy, comme gérant de la Société Victor Lamy et Cie, de Lille, pour l'installation d'un épurateur d'eau de 12 mètres cubes à l'heure, à l'usine de la Viscourt, est approuvé.

— La convention pour la concession d'affichage sur les murs communaux expirant à fin juin courant, l'administration municipale a demandé à diverses agences de publicité leurs conditions de prix pour l'obtention de cette concession.

Les meilleures conditions ont été offertes par la Société anonyme « l'Express ».

Après examen de la question, les commissions ont estimé qu'il y avait lieu d'exiger de la Société concessionnaire d'avoir un *personnel stable à Roubaix* et de lui assurer *un salaire qui ne pourra être inférieur à quatre francs par jour.* Cette clause a été introduite dans le cahier des charges et elle a été acceptée par la Société.

Une nouvelle convention d'une durée de cinq ans a été établie et soumise à l'examen des 2e et 5e commissions.

Cette convention est approuvée.

— Avis favorable est donné au projet d'abaissement de 7 à 6.50 pour cent du taux d'intérêt perçu au Mont-de-Piété.

— Avis favorable est également donné à une délibération de la commission administrative des Hospices tendant à obtenir l'autorisation de vendre un certain nombre d'ifebres à Hem.

— Le compte administratif, le compte de gestion de l'exercice 1911 et le budget supplémentaire de l'exercice 1912 des Hospices sont approuvés.

— L'association amicale de Sourds-muets du Département du Nord ayant son siège à Roubaix, a adressé une demande de subside pour l'envoi de délégués au 3e congrès international des Sourds-Muets qui se tiendra à Paris.

Le conseil estime qu'il ne peut donner satisfaction à cette demande.

— Un marché de gré à gré passé avec M. Rusart-Delsalle, cultivateur à Lys, pour fourniture d'herbe anglaise destinée aux chevaux du service de l'ébouage est approuvé.

La dépense sera de 720 francs environ.

— Approuvé également le marché souscrit par M. Cornille, boucher, 122, rue du Tilleul, qui a acheté « Bichette », une jument du service de l'ébouage, réformée d'urgence, pour 335 francs.

— Le compte administratif et le compte de gestion de 1911, que nous avons publiés hier, sont approuvés.

Il en est de même du budget supplémentaire de 1912, établi comme suit : Recettes : 2.400.826 francs 03 :

Dépenses : 2.393.492 fr. 04; excédent de recettes : 8.333 fr. 99.

### INTERVENTION DE DE BRABANDER

Le citoyen De Brabander fait en ces termes une critique rigoureuse de l'administration Motte :

« Par le rapport que vient de vous présenter M. Delattre au nom de la 5e commission, vous avez constaté que le compte administratif et de gestion de 1911 se solde par un excédent de recettes de 93.247 fr. 72.

Nous sommes loin, voyez-vous, de cette brillante situation financière que célébrait, en termes lyriques M. Gilbert Sayet, adjoint aux finances en cette fameuse séance du 26 avril 1912, qui, dans le pensée intime de l'administration Motte, aurait dû avoir un grand retentissement électoral.

Appuyant fortement sur la situation financière clôturée au 31 mars, M. Gilbert Sayet disait : « *C'est donc en réalité par plus de 600.000 francs que se chiffrent nos disponibilités actuelles. J'ai la très vive satisfaction de constater que c'est le plus fort excédent de recettes que nous ayons obtenu en fin d'exercice depuis dix ans.* »

La vérité vraie que nous venons de rétablir nous montre qu'il n'y avait au 31 mars 1912 qu'un disponible réel de 93.247 fr. 72.

M. Gilbert Sayet commettait donc, pour les besoins de la campagne électorale de l'administration Motte, une légère erreur de 506.753 francs.

Mais maintenant que nous avons ce disponible, il nous faut montrer comment cet excédent a été obtenu et sur quels services il a été trouvé ou plus exactement pris.

Et le compte administratif nous révèle qu'au budget de l'Assistance publique, l'administration Motte a enlevé en 1911, la somme de 49.199 fr. 99, privant ainsi de nombreux indigents et des vieillards des secours auxquels ils avaient droit et dont ils avaient un besoin d'autant plus grand que la crise de chômage et par suite de misère a sévi, l'année dernière avec plus d'intensité.

D'autre part, nous avons demandé à M. l'architecte directeur du service des Bâtiments communaux un rapport sur les travaux urgents de réparations à exécuter aux propriétés communales, y compris les menues réparations faites annuellement.

De ce rapport il résulte que des travaux tels que : remplacement des chêneaux de l'école maternelle de la rue de Flandre ; remplacement des chêneaux et de la toiture de l'école de filles de la rue Sainte-Elisabeth ; remplacement des bâches à eau chaude de l'établissement de bains de la rue de Rome ; parachèvement des travaux de peinture à la caserne des sapeurs-pompiers; réfection de canalisations d'eau et remplacement des crics à l'Abattoir, etc., etc., n'ont pas été exécutés et que de ce fait l'administration Motte a retardé une dépense de 47.030 francs qui *retombe sur nous.*

Rien que sur ces deux services :

Assistance publique, 49.199 francs ;

Travaux ajournés, 47.030 francs, l'administration Motte retrouvait une somme de 96.229 francs sans laquelle l'excédent de 93.247 francs se transformait en un déficit de 2.982 francs.

Mais ce déficit eut bien été plus considérable si l'administration Motte avait complètement régle ses comptes, régulièrement établi ses situations.

En effet, si l'administration Motte a profité de la plus-value de l'Octroi, que M. Gilbert Sayet a évaluée à 163.000 francs, mais qu'on peut ramener à 120.000 francs et défalquant 43.000 francs produits par les recensements opérés chez les entrepositaires, de la plus-value de 18.000 francs accusée par le service des Eaux, plus-values attribuées à l'Exposition de 1911 et que nos prédécesseurs font entrer dans leur compte de recettes ; il n'en est pas de même quant aux dépenses qu'ils ont votées et effectuées.

Et il est ici de notre devoir de protester, au nom des petits contribuables lésés, des petits commerçants sacrifiés, contre les dépenses exagérées faites, consenties par l'administration Motte pour l'Exposition et portées ensuite au compte de la ville.

Le rappel de ces dépenses est nécessaire.

Indépendamment d'un premier subside de cent mille francs accordé à l'Exposition.

L'administration Motte donne encore pour fêtes, assurances, illuminations, congrès de l'Exposition une somme globale de 174.911 fr. 18.

L'article 176 des dépenses ordinaires pour fêtes publiques se monte à 53.785 fr. 28, bien que les fêtes publiques, 14 Juillet et fêtes de quartier n'aient jamais eu à Roubaix si peu d'éclat qu'en 1911, l'Administration Motte ayant porté tout son effort et accordé toute sa protection pécuniaire et morale à l'Exposition, au détriment du petit commerce qui se ressent encore aujourd'hui de la grande crise de l'année dernière.

Et comme si ce n'était pas encore assez d'avoir déjà dépensé 228.696 fr. 46 pour l'Exposition, c'est encore le déficit que l'Administration Motte accepte de payer et qui se monte à 200.000 fr., portant ainsi à 488.696 fr. 46 la part totale de la ville dans les frais de l'Exposition.

Nous rappelons ici de que nous disions plus haut, à savoir que si l'Administration Motte prend à son compte de 1911 toutes les recettes de l'Exposition, si elle fait endosser par la ville les dettes de l'Exposition, il n'en est pas de même pour payer les dépenses et l'Administration Motte envoie les créanciers recevoir chez ses successeurs, la Municipalité socialiste.

En effet, le budget de 1911 ne paie que 130.000 francs du déficit de l'Exposition. L'Administration Motte aurait bien dû payer tous ses arriérés avant que le corps électoral l'envoie *ad patres.* Elle a trouvé plus commode, plus facile de boucler son budget en nous laissant 130.000 francs à payer sur le budget de 1912.

Si nous récapitulons les différents arriérés que nous avons signalés au cours de cet exposé, nous relevons :

| | |
|---|---|
| Crédits non distribués à l'Assistance publique | 49.199 99 |
| Travaux urgents et non exécutés en 1911 | 47 030 00 |
| Déficit de l'Exposition, qui régulièrement aurait dû être payé sur le budget de 1911 et dont l'Administration Motte a retardé l'échéance pour être payé par nous en 1912 | 130.000 00 |
| Soit | 226.129 99 |
| Total de l'arriéré de l'Administration Motte contre un excédent de | 93.247 72 |
| Ce qui laisse un déficit de | 132.882 27 |

à la clôture de l'exercice de 1911.

Déficit déguisé, déficit retardé, comme on voudra, mais déficit quand même, que nous, nouvelle Municipalité, devrons payer et dont nous porterons toute la charge.

Et ce n'est là, craignons-nous, qu'une partie de la réalité chiffrée.

Déjà nous voyons surgir d'autres arriérés, apparaître d'autres dépenses nouvelles qui vont lourdement peser sur les budgets futurs.

C'est ainsi qu'on vient de nous présenter, il y a quelques jours, une facture de 11.000 francs pour régler le compte de la Caserne des Sapeurs-pompiers. Tout le crédit pour cette caserne a été épuisé. Tous les rabais qui se montaient à 26.000 francs ont été engouffrés. Et voici qu'on nous réclame encore 11.000 francs et que, d'autre part, on trouve encore une nouvelle demande de crédit de 3.000 francs pour achever des travaux de peinture. Et ce n'est pas tout d'autres dépenses seront encore nécessaires avant que soit terminée et convenablement agencée notre caserne de Sapeurs-pompiers, sur laquelle nous reviendrons.

C'est à la salle des fêtes de la rue de l'Hospice où il faudra apporter de grandes transformations pour l'aménager à certains usages pratiques.

C'est à l'Hôpital de la Fraternité qu'il faudra un nouveau pavillon « Hommes » que l'Administration des Hospices nous a réclamé dès notre première entrevue, en même temps qu'elle nous signalait « la très mauvaise canalisation » que l'Administration Motte avait imposée à l'Hôpital, sans jamais avoir consulté la Commission des Hospices, canalisation qui se rouille et qu'il faudra entièrement renouveler.

Ce sont des bâtiments communaux qui sont dans un état déplorable et qui réclament de grands nettoyages.

Ce sont des classes d'école qu'il faudra décharger. Les cantines scolaires qui demandent de plus gros subsides.

Ce sont les palais construits ces dernières années qui vont nécessiter de plus grands frais de chauffage, d'éclairage, d'entretien.

Telles sont les charges énormes et nouvelles qui vont incomber à la nouvelle Administration municipale.

Et cependant un vaste champ d'améliorations s'étend devant nous. Nous nous y engageons avec fermeté, mais aussi avec prudence.

Notre œuvre ne sera pas marquée par des monuments lourds, mais non pratiques.

Nous sommes les représentants de la majorité républicaine socialiste. Les élus de la Démocratie. C'est pour elle que nous travaillerons sans nous lasser jamais, voulant prouver, par notre effort et par ses résultats, que nous sommes dignes de sa confiance.

Nos efforts tendront vers le développement des œuvres de solidarité, vers le soulagement des déshérités, vers le perfectionnement des foyers d'éducation et d'instruction qui doivent préparer le relèvement de la classe ouvrière, condition essentielle de sa libération. »

⁂

— Un marché de gré à gré, passé avec M. Albert Marje, à Paris, pour fourniture d'insignes aux nouveaux conseillers municipaux, est approuvé. La dépense sera de 350 francs.

— Un subside de 50 francs est accordé à l'Association Amicale des agents de police pour l'envoi de délégués au Congrès des agents de police de France et des Colonies, qui se tiendra à Paris, du 26 au 29 juin prochain. La même somme est accordée à la section syndicale des facteurs des Postes et Télégraphes de Roubaix pour le Congrès du 4 juillet.

— Le cahier des charges d'adjudication pour fournitures diverses relatives aux fêtes publiques est adopté.

### CIMETIERE

Aux noms des 5e et 6e commissions, le citoyen Sory expose que d'après la situation établie par le service de la Voirie, il reste en prenant comme base le nombre moyen des demandes en ces dernières années, un nombre :

1. De concessions perpétuelles libres pour faire face aux demandes pendant trois ans au maximum ;

2. De concessions trentenaires libres pour deux ans au maximum;

3. Et de concessions temporaires jusqu'à la fin de cette année seulement.

En ce qui concerne ces dernières tout particulièrement, il est, comme on le voit, d'urgence extrême, d'en aménager de nouvelles.

Vos Commissions ont examiné un projet préparé dans ce but et décidé de le soumettre à votre approbation (voir plan général).

Ce projet comprend :

1 La transformation en concessions trentenaires de 2 mètres de largeur, des concessions temporaires qui encadrent actuellement au Nord, à l'Est et au Sud, les carrés 11, 12, 13 et 14 (voir plan de détail A);

2. La création de concessions temporaires en 4 bandes de 2 mètres de largeur, dans ces mêmes carrés 11 12, 13 et 14 (voir plan de détail A).

Ces bandes seraient aménagées par groupe de deux, l'un derrière les concessions trentenaires existant en bordure de l'allée 7 et l'autre derrière les concessions trentenaires à créer en bordure de l'allée 9.

Les bandes seraient séparées entre elles par un chemin de 2 m. 60 de largeur, y compris les deux isolements de 0 m. 30 prescrits par le règlement ;

3. La création dans le carré 2 de concessions temporaires en deux bandes de 2 mètres de largeur disposées, avec chemin séparatif comme ci-dessus, derrière les concessions trentenaires en bordure de l'allée 5 (voir plan de détail B).

4. La création de concessions perpétuelles de 3 mètres en bordure de la partie de terrain actuellement sans emploi comprise entre les allées 3 et 5, 16 et 18 (voir plan de détail C).

Pour dégager la sortie du chemin prévu au paragraphe 3 ci-dessus, entre les allées 6 et 8, carré 2, il serait nécessaire de déplacer les concessions trentenaires qui se trouvent sur le tracé de ce chemin, en bordure des dites allées, et de les reporter sur d'autres points après entente avec les familles intéressées.

Les désaffectations dont il s'agit seraient opérées au fur et à mesure des disponibilités.

L'ouverture d'allées, bordées de concessions nouvelles temporaires, dans les carrés 2, 11, 12, 13 et 14 aura pour effet de supprimer 1182 places d'adultes et 857 places d'enfants.

Les réductions peuvent être opérées sans inconvénient, en raison de ce que la capacité des carrés 1 à 28 étant de 12.000 corps et la moyenne de la mortalité en ces dix dernières années de 1.187 adultes, la reprise des carrés ne s'opérera que dans un cycle de dix années.

De même le nombre total des places réservées aux enfants qui était de 12.300, réduit par suite de l'exécution du projet, à 11.413 restera encore largement suffisant pour répondre à tous les besoins : les inhumations d'enfants étant en moyenne de 800.

Ce rapport est approuvé.

SAPEURS-POMPIERS. — Un marché de gré à gré passé avec M. Charles Facon, cafetier, Grande-Rue, 34, pour le banquet de Saint-Mamert, est approuvé.

AMICALE DES ARTS. — Un don de 50 francs est fait, sur sa demande, à l'Amicale des Arts, à l'occasion du 25e anniversaire de la création des sections de tir.

TIR RÉGIONAL. — Deux médailles sont accordées à la société « Le Tir Régional » pour le grand concours de tir intérieur réservé aux sociétaires et un concours public ouvert aux élèves des écoles et aux élèves de tous les groupements de préparation militaire de la ville et des environs qu'elle organise cette année.

CLUB ATHLÉTIQUE ROUBAISIEN. — Une demande de subside de cette société pour l'organisation d'une course à pied n'est pas admise.

FÊTES DE QUARTIERS. — Le comité du quartier du Moulin, en faveur duquel un crédit de 1.000 francs a été voté, s'étant désisté, cette somme est mise à la disposition de la Fédération des comités de fêtes de quartiers à charge par elle de la répartir entre les Comités intéressés.

### REVISION DU TARIF DE L'OCTROI

On sait que les tarifs d'octroi sont révisables tous les cinq ans.

Nous ne pouvons, faute de place, les indiquer dans ce compte-rendu, mais nous publierons demain le texte du rapport présenté sur cette importante question, par le citoyen De Brabander, rapporteur, au nom de l'Administration municipale, et de la 5e commission.

### A HUIS-CLOS

Trois demandes de bourses avec trousseaux à l'Ecole Nationale d'Arts et Métiers de Lille ont été présentées par MM. Edouard Margat, Ernest Beghin et Alfred Quevrain.

Le Conseil émet un avis favorable.

— Une demi-bourse et un trousseau sont accordés à M. Adolphe Delplanque, pour sa fille, âgée de 7 ans, soude-muette, afin qu'elle puisse entrer à l'institution des sourdes-muettes et aveugles de Lille.

— La Commission administrative de la Caisse municipale des retraites ayant admis la demande de pension formulée par Mme Lévêque Dupureur, veuve de M. Henri Lemaire, brigadier de police, il est décidé que la somme nécessaire au paiement de cette pension jusqu'au 31 décembre 1912 sera prélevée sur les fonds inscrits à l'article 20 du budget primitif de l'exercice courant.

*Ne vous grattez pas!*
EMPLOYEZ LE
CADUM
Le Cadum est le meilleur remède au monde contre n'importe quelle maladie de la peau. Une seule application en arrête les démangeaisons; il procure un sommeil calme et paisible à ceux que les souffrances martyrisaient. Boîte d'essai : 50 c.

### ELLE VOULAIT MOURIR

Mme Robertine Duyck, femme Majemon, ménagère, demeurant fort des Quatre-Jumeaux, au Cul-de-Four, a tenté de s'empoisonner en absorbant le contenu d'un bol d'ammoniaque.

Un docteur, mandé d'urgence par le mari de la désespérée, administra à cette dernière un énergique contre-poison. L'état de la ménagère n'inspire aucune inquiétude.

## L'installation du Comité de la Caisse des Ecoles

**Les colonies de vacances. — L'excursion scolaire — Félicitations au citoyen Lebas, maire de Roubaix**

L'installation officielle du comité de la Caisse des écoles a été faite jeudi à 6 heures et demie du soir, à l'hôtel de ville, par le citoyen Lebas, maire de Roubaix.

Le citoyen Henri Hespel, ancien conseiller municipal, a été élu vice-président.

Le compte administratif de 1911 a été approuvé.

M. De Rycke a pris la parole pour exposer le fonctionnement de l'œuvre des colonies scolaires de vacances et demander au comité de s'y intéresser.

Sur la proposition de M. Marius Véran, un crédit de 500 francs a été voté à titre d'indication.

L'excursion annuelle offerte aux élèves ayant obtenu le certificat d'études primaires a été fixée au 25 juillet.

Le cahier des charges pour l'adjudication de fournitures diverses aux cantines scolaires (année 1912-1913) a été approuvé.

Enfin le comité de la Caisse des écoles a voté, « à l'unanimité», un ordre du jour approuvant sans réserves la lettre courageuse du citoyen Lebas aux porte-paroles des cléricaux et félicitant chaleureusement le maire de Roubaix de cette attitude énergique et nette.

### BICYCLETTE

Voir, à notre dernière page, les conditions auxquelles la maison Girrard et Boitte livre au public la nouvelle bicyclette, marque America.

### APRES LES FETES DU FONTENOY

La réunion de clôture du Comité des fêtes du Fontenoy aura lieu le vendredi 5 juillet pour l'approbation définitive des comptes.

Dimanche prochain, à quatre heures de l'après-midi, la commission de bienfaisance remettra aux familles des victimes de la catastrophe du peignage Lorthiois, à Tourcoing, la somme de 407 francs 90, recueillie durant les fêtes.

Cette répartition se fera chez M. H. Masse, rue Archimède, 40 ; elle a été établie comme suit : à la veuve et aux huit enfants de Jules Debaere : 180 francs ; à la veuve et aux cinq enfants de François Debeule : 120 francs ; à la mère et à la sœur de Tonnel Emile : 30 fr. ; à la veuve de Charles Gilmet: 27 fr. 90 ; à l'enfant de Henri Parmentier : 25 francs ; à la veuve de J.-B. Honerain : 25 francs.

### LES FUNERAILLES DE M. HENRI BOUCKAERT

Nous avons annoncé que les funérailles de M. Henri Bouckaert, notre concitoyen tué dans la catastrophe du « Texas » à la sortie du golfe de Smyrne, auraient lieu lundi prochain.

Cette date vient d'être changée. Les funérailles auront lieu mardi à neuf heures.

*Champagne garanti pur*
*J. FONTAINE FILS*
Viticulteur et Négociant à Epernay
Toujours les plus HAUTES RECOMPENSES
(Vente exclusive au commerce de gros)

### VISITE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE A L'INSTITUT SEVIGNE

Le citoyen Lebas, maire, les citoyens Thérin et Dupré, adjoints, ont visité vendredi dans la matinée l'Institut Sévigné, où ils ont été reçus par M. l'Inspecteur primaire et Mlle Galzandat.

Après avoir inspecté les classes, ils se sont rendus à l'exposition des travaux de couture exécutés par les élèves des cours municipaux de coupe.

M. le Maire, après avoir complimenté Mme la Directrice et les professeurs pour la bonne organisation des cours, ainsi que les élèves pour leur bonne tenue, a pris congé de M. l'Inspecteur primaire et de Mme la Directrice de l'Institut Sévigné en les remerciant de leur réception.

La visite a pris fin à 11 heures 45.

### LES EXCURSIONS DU NORD-TOURISTE. — UNE JOURNEE AU BOIS DE PHALEMPIN

C'est le dimanche 30 juin qu'aura lieu l'excursion par le Nord-Touriste au Bois de Phalempin. Le groupe cycliste sera accompagné d'un groupe effectuant le trajet en voiture.

Les personnes désireuses de prendre part à la promenade en voiture devront se faire inscrire aujourd'hui samedi au plus tard au siège social du N.-T., en versant 2 francs, coût du voyage.

Les cyclistes ne sont pas tenus de se faire inscrire.

Rappelons que la Fanfare cycliste du Nord-Touriste prendra part à cette sortie.

**Les grandes excursions du Nord-Touriste**

Le Nord-Touriste organise simultanément cette année trois grandes excursions qui auront lieu pendant la fêtes des Fabricants ; en voici le détail :

1° Pyrénées-Orientales et Barcelone (cinq jours) ;

2° Chutes du Rhin (cinq jours) ;

3° Environs de Paris (deux jours).

Le bulletin mensuel du N.-T. qui paraîtra incessamment donnera les itinéraires de ces voyages.

DEMANDEZ LES
*Tablettes A. P.*
PLUS ECONOMIQUE QUE LE SUCRE

### TIR NATIONAL DE ROUBAIX S. A. G.
**Stand : Aux Trois-Ponts**

Dimanche 23 courant, ouverture du tir à 9 heures. Commissaires de service : matin, M. Florin Salembier ; soir, M. Louis Salembier.

— A 10 heures, remise du drapeau offert par M. le commandant Despatures, sous la présidence de M. le général Lebas, gouverneur de Lille, et avec le concours des Anciens Soldats Musiciens Français et des sociétés militaires, de gymnastique, tir et P. M. de la ville et environs.

Toute la journée, tir gratuit pour les candidats au B. A. M. de toutes les sociétés S. A. G.

Le grand concours national et international se continuera les 23 et 30 juin, dans toutes les catégories. Programme envoyé gratuitement sur demande adressée au secrétariat général, 1, rue de la Gare.

Les résultats du concours arrêtés à ce jour sont affichés au stand.

### REPOS HEBDOMADAIRE

Conformément aux instructions de M. le Préfet du Nord, M. le Maire de la Ville de Roubaix porte à la connaissance des syndicats intéressés que des enquêtes sont ouvertes sur les demandes de dérogations présentées par divers commerçants, par application des articles 2 et 8 de la loi du 13 juillet 1906.

Ces demandes sont déposées au secrétariat de la Mairie, où elles seront communiquées pendant un mois au plus aux dits syndicats et ceux-ci devront, avec leurs avis, faire connaître à quel titre ils sont intéressés à l'enquête.

Celle qui est parvenue à la Mairie de Roubaix concerne : M. Leduc-Ducif, mercier, 73, rue Pellart.

### RETRAITES OUVRIERES
**Avis ministériel important**

Il est rappelé aux salariés, employés, ouvriers, serviteurs à gages, qui étaient âgés de plus de 30 ans à la date du 3 juillet 1911, que le délai supplémentaire qui leur a été accordé pour adhérer à la loi des Retraites Ouvrières expire le 3 juillet prochain.

A la même date expire le délai supplémentaire accordé, pour s'inscrire, aux assurés facultatifs : fermiers, métayers, cultivateurs, artisans, petits patrons, commerçants, qui étaient âgés de plus de 35 ans à la date du 3 juillet 1911.

Pour ne pas perdre leurs droits aux allocations de l'Etat, les intéressés, tant obligatoires que facultatifs, doivent donc se faire inscrire sans retard à la mairie de leur résidence.

A dater du 1er août prochain, les assurés âgés de 50 à 65 ans qui auront effectué leurs versement réglementaires pourront déposer immédiatement, à la mairie de leur résidence, leur demande de liquidation de pension.

Des notices à l'usage des assurés sont tenues gratuitement à la disposition du public dans les préfectures et les mairies.

### TIR
**Le Tir Régional S. A. G., 18, rue Pauvrée, Roubaix**

Nous rappelons aux retardataires que le concours annuel se termine le 30 juin et ne comporte plus que quatre séances de tir. Deux cents prix sont à la disposition du Comité pour récompenser les lauréats ; c'est dire que, jusqu'à présent, aucune épreuve n'aura été aussi intéressante. Des catégories nombreuses ont été créées pour permettre aux tireurs de toute force de prendre place parmi les primés.

Dimanche 23 juin, ouverture du concours à 9 heures, continuation jusqu'à 6 heures avec interruption de 1 h. à 3 h. ; commissaires et secrétaires de service : le matin, Gustave Mouliard, Paul Maes et Gaston Moreau ; le soir, René Chanut, Jean Mahon et Jules Lebrun. A 4 heures, réunion générale pour la section de dames ; à 5 heures, cours d'infirmières pour cette même section et pour les épouses, mères, sœurs ou filles de sociétaires.

Aujourd'hui samedi 22 juin, à 8 heures précises, cours spécial de tir : préparation à l'examen de fin d'année pour l'obtention du certificat de connaissances théoriques et pratiques.

*Sucre Delerue*
EST CELUI QUI SUCRE LE PLUS FORT

### AMICALE RUE DES ARTS (S. A. G.)

Le Comité rappelle aux différentes sections :

Militaire (pupilles scolaires, pupilles post-scolaires et adultes en armes) ;

Cycliste : tenue de course ;

Athlétiques (football, courses à pied, etc., tenue de match) ;

Tir (jeunesse, adultes, vétérans),

qu'elles seront passées en revue dimanche matin au terrain d'entraînement, Jardin des Villas (Pont-Rouge) par M. le général Lebas, gouverneur de Lille.

La réunion est fixée à huit heures du matin.

Le Comité compte non seulement sur la présence des équipiers désignés ci-dessus, mais sur celle de tous les membres de l'Amicale, qui tiendront à faire à M. le général Lebas une réception digne de l'importance de leur groupement.

Il est rappelé qu'à l'issue de la revue auront lieu des courses et un tir gratuits avec primes en espèces et une tombola gratuite entre tous les membres présents au terrain.

### ECOLE DE TIR ET D'INSTRUCTION MILITAIRE DE LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES DE ROUBAIX.

Emploi du temps de la semaine du 23 au 30 juin 1912

*Dimanche 23.* — Rassemblement de toutes les sections, à 7 heures très précises du matin, au Palais de Justice ; tenue uniforme, pantalon de drap, bandes molletières, képi ; sous la vareuse, l'Ecole sera vue par M. le général Lebas, sur le tapis de l'Amicale des Arts.

Section des pupilles scolaires : directeur M. le lieutenant Quaneaux, du 127e régiment d'infanterie, instructeurs : sergents Mouliez, du 16e bataillon de chasseurs à pied; Boddaert, du 43e régiment d'infanterie; caporaux Carpentier, du 43e régiment d'infanterie; Moreau, du 16e bataillon de chasseurs à pied. Exercices de gymnastique et jeux éducatifs, de 8 h. 1/2 à 10 h. terrain du Vélodrome de Barbieux.

*Mardi 25.* — Palais de Justice — Section des élèves musiciens ; de 8 h. 1/2 à 10 h., répétition générale. Directeur : M. Albert Duhamel, professeur au Conservatoire de Roubaix.

Section des tambours et clairons ; de 8 h. à 9 h. 3/4, répétition générale. M. G. Creton, caporal clairon; M. Leclercq, caporal tambour.

Cours d'escrime ; de 8h. à 9 h. 3/4, sous la direction de M. Fort, maître d'armes.

Salle des Fêtes de la rue de l'Hospice. — Section des pupilles scolaires.

Cours supérieur. — Exercices de gymnastique, de 7 h. à 8 h. du soir. Instructeur : M. Ponthieu.

Institut Turgot. — 2e et 3e sections ; de 8 h. à 9 h. 3/4, exercices de gymnastique. Directeur : M. le lieutenant Brûlé; du 42e régiment d'infanterie; instructeurs, MM. Fresnaux, Bulgraeve et Lesuisse.

Cours des élèves-fourriers ; de 8 h. à 9 h. 3/4, d'administration de 2e classe; professeur : M. Marchand, sergent-major.

*Mercredi 26.* — Institut Turgot. — Section spéciale des candidats au B. A. M., de 8 h. à 9 h. 45, exercices de gymnastique. Directeur : M. le lieutenant Brûlé; instructeurs, MM. Décarpentrie, Dachet et Castel.

*Jeudi 27.* — Section des pupilles scolaires. Directeur : M. le lieutenant Quaneaux, du 127e régiment d'infanterie ; instructeurs : sergents Mouliez du 16e bataillon de chasseurs à pied, Boddaert, du 43e régiment d'infanterie; caporaux Carpentier, du 43e régiment d'infanterie; Moreau, du 16e bataillon de chasseurs à pied ; exercices de gymnastique et jeux éducatifs, de 2 h. 1/2 à 5 h., salle des fêtes de la rue de l'Hospice.

Palais de Justice. — Section des pupilles post-scolaires, de 8 h. à 9 h. 1/4, exercices de gymnastique. Instructeur : M. Ponthieu.

*Vendredi 28.* — Institut Turgot. — Section spéciale des candidats au B. A. M. ; de 8h. à 8 h. 45, causerie médicale par M. le docteur Castel, médecin aide-major de réserve ; de 8 h. 45 à 9 h. 45, cours de topographie. Professeur : M. le lieutenant Dubrulle, du 43e régiment d'infanterie; instructeurs : MM. Castel et Midavaine.

2e et 3e sections : de 8h. à 8 h. 45, exercices de gymnastique. Directeur : M. le lieutenant Brûlé; instructeurs : MM. Lesuisse, Dachet et Bulgraeve.

Salle des Fêtes de la rue de l'Hospice. — Section des pupilles scolaires. — Cours supérieur. — Exercices de gymnastique de 7 h. à 8 h. du soir. Instructeur : M. Ponthieu.

### ETAT-CIVIL
de ROUBAIX du 21 juin 1912

*Naissances.* — Maurice Penet, rue de la Guinguette, cour Sencoeant, 3. — Angèle Fromont, rue Fourcroy, cour Mulescamps, 2. — Françoise Lefebvre, boulevard de Cambrai, 99.

*Publications de mariages.* — Augustin Vanmen, ourdisseur, rue Cadeau, 63, et Jeanne Sellier, repasseuse, rue des Chasseurs, 9. — Emile Merlin, garçon de café, rue d'Isly, 34, et Palmyre Dewismes, doubleuse, rue St-Honoré, 23. — Victor De Jonghe, peintre décorateur, rue de la Lys, 74, et Suzanne Degand, servante, boulevard de Strasbourg, 121. — Fidèle Desencletinckx, rue de Wagram, maison Defort, 33, et Mathilde Stallaert, ensaisseuse, rue Jacquart, cour Masurel, 45. — Pierre Callens, journalier à Wattrelos, et Fernande Tiberghien, tisserande, boulevard de Strasbourg, 88. — Paul Clément, comptable, rue Sébastopol, 62, et Marcelle Aubry, sténographe à Lille. — Jules Dessaux, tapissier, rue Vallars, 18, et Germaine Boevens, sans profession, rue de la Paix, 125. — Louis Toulemonde, fabricant de tissus, rue d'Inkermann, 33, et Céline Lorthiois, sans profession à Tourcoing. — Gustave Debeck, apprêteur, rue du Ballon, 74, et Jeanne Robbeets, ménagère, rue Lacroix cour Prouvost, 3. — Félix Gillet, employé aux tramways, rue de Tourcoing, 133, et Rachel Quiévryn, piquireuse, rue Meyerbeer, 6. — Gustave Motte, doreur, rue d'Isly, 14, et Bertha Renar, piquireuse, rue du Luxembourg, 74. — Michel Dermaux, débourreur, rue des Longues-Haies, cour Tiberghien, 6, et Adolphine Demey, hambrocheuse, rue des Longues-Haies, cour Roussel, 7. — Edouard Aendenboom, soldat à la 6e section des C. O. A., à Commercy, et Louise Webber, soigneuse, rue du Marquisat, 31. — Toussaint Delattre, charpentier, rue de Babylone, 7, et Zoé Leman, dévideuse, rue du Tilleul, impasse St-Louis, 15. — René Derville, mécanicien, rue Ingres, 68, et Florence Catel, soigneuse à Tourcoing. — Albert Gailleul, élève en pharmacie, rue Saint-Louis 61, et Lucie Piéters, sans profession, rue d'Alsace, 9. — Nestor Six, encolleur, rue d'Alma, fort Frasez, 85, et Silvie Merrschaert, soigneuse, rue Decrème, cour Bulteau 4. — Théodore Cateau, apprêteur, rue Desc